

Analyse évaluative n°1

Les terrains équipés mis à disposition des entreprises pour favoriser leur développement

Mesures du Plan Marshall 4.0 :

- III.1. : Poursuivre le développement d'infrastructures à destination de l'activité économique, et en particulier les mesures III.1.2. : Faire des ZAE un levier de déploiement.

Champ de l'évaluation

L'ensemble des zones d'activités économiques localisés dans des intercommunales de développement économique et zones portuaires en Wallonie, ainsi que les anciens SAR reconvertis en zones d'activités économiques, indépendamment de leur source de financement.

Public cible

Les entreprises face à une décision de localisation.

Celles-ci sont soit (1) en création, soit, et en fonction de la nature de l'opération de localisation (2) cherchant un terrain pour une extension dans un autre lieu ou (3) cherchant un terrain pour un transfert d'une unité ou établissement.

Questions d'évaluation

- Questions relatives à la conception et à la mise en œuvre de la politique
 - (1) Sur quels connaissances et diagnostics s'appuie la politique d'infrastructures d'accueil des activités économiques pour cerner les besoins fonciers des entreprises ?
 - (2) La politique constitue-t-elle une réponse adéquate aux besoins fonciers des entreprises ?
- Question relative aux effets de la politique
 - (3) La politique d'infrastructures d'accueil des activités économiques permet-elle de maintenir et d'attirer des entreprises sur les terrains mis à disposition ? Quel est le profil économique de ces entreprises ?

Méthodologie

Combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives, en l'occurrence :

- une analyse documentaire
- une exploitation de bases de données :
 - base de données construite par l'IWEPs sur la base des données collectées directement auprès des opérateurs publics;
 - bases de données géolocalisées ;
 - *data warehouse* «entreprises» (répertoire DBRIS) de la DG Statistique du SPF Economie ;

avec statistiques descriptives et calcul d'indicateurs de résultat, mettant en relation espace consommé et performances économiques des entreprises ;

- une enquête auprès des entreprises installées (ou en voie d'installation) dans les sites visés par l'évaluation ;
- des entretiens auprès des promoteurs publics et des promoteurs privés ;
- un *benchmarking* de la politique wallonne avec les politiques d'accueil de l'activité économique menée dans les régions limitrophes (études de cas) ;

Chargées d'évaluation

A l'IWEPS : Virginie Louis, Régine Paque, Isabelle Reginster (cheffe de projet)

Calendrier

Remise du rapport d'évaluation au Gouvernement wallon en janvier 2019.